

Reconstruction des collèges d'Arnage et du Maroc

Dans le cadre du contrat de Partenariat Public - Privé pour la reconstruction de 4 collèges dont Henri Lefeuve à Arnage et Maroc Huchepie au Mans, Bouygues Bâtiment Grand Ouest, vient de signer, avec le Conseil départemental de la Sarthe, le projet de protocole d'occupation des sites des collèges de l'agglomération mancelle. Les travaux devraient démarrer en juillet 2017 et dureront 2 ans, en site occupé.

Devant l'importance de reconstruire 4 collèges dont Arnage et Maroc Huchepie, le Département a fait le choix en 2015 d'externaliser la maîtrise d'ouvrage des collèges concernés, via un contrat de Partenariat Public - Privé (PPP). Lors du lancement de cette procédure, avec Isabelle Cozic-Guillaume, au nom du canton Le Mans 6, nous avons voté favorablement, en indiquant que ce vote n'était pas un blanc-seing et que notre vote définitif pourrait varier en fonction de la façon dont le dossier serait suivi et de son cadre financier.

Eussions-nous été en responsabilité que nous n'aurions pas fait ce choix du PPP. Pour autant, nous avons également indiqué que nous refusions d'aborder ce dossier d'un point de vue doctrinal. Après plus d'une année de procédure, nous sommes rassurés par les réponses obtenues à nos multiples questions : les collèges resteront la propriété du Département dès leur livraison, les personnels TOS seront des agents du Département. De même, qu'un collège soit reconstruit en PPP ou réhabilité dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre, l'équité de traitement sera de mise. Enfin, des garde-fous financiers ont été annoncés.

Constatant la solidité du dossier et tenant compte de l'intérêt général, nous avons voté en faveur de ce PPP lors de la séance du 16 décembre 2016.

Les travaux débuteront dès cette année

Première étape, les demandes de permis de construire ont été déposées le 29 décembre 2016. La conception de projet et la préparation de chantier dureront 7 mois. Les travaux devraient démarrer dès l'été 2017 pour s'achever en juillet 2019.

Pendant toute la durée du chantier, les collèges continueront de fonctionner de manière identique en dispensant leur enseignement aux élèves et en accueillant le même nombre d'élèves qu'avant les travaux. L'équipe chantier, en collaboration avec les directions de chaque établissement, s'organisera pour que les locaux d'enseignement et les surfaces de récréation, y compris le préau, permettent de poursuivre l'activité normalement.

Les flux élèves, personnel et chantier seront séparés par une zone de chantier protégée, fermée, balisée et interdite à tout personnel hors chantier. Afin de ne pas déranger l'équipe pédagogique et les élèves avec le bruit et les poussières, les phases de démolition se dérouleront pendant les périodes de vacances.

A partir du 1er mars, date de la première réunion, chaque direction d'établissement sera rencontrée par l'équipe travaux afin de présenter le planning détaillé et valider les contraintes de chaque site. A l'issue de ces réunions, le Département organisera en collaboration avec les collèges une communication auprès des conseils d'administration, parents d'élèves et communauté éducative.

En phase chantier, des réunions régulières seront organisées entre l'équipe travaux et la direction des établissements pour visiter le chantier et présenter l'avancement des travaux ainsi que les échéances à venir. Les élèves seront également associés à ces visites de chantier et pourront voir, à travers des fenêtres ouvertes sur le chantier, la réalisation des travaux.

Le nouveau visage du Collège Maroc- Huchepie au Mans



Le nouveau visage du Collège Henri Lefevre à Arnage

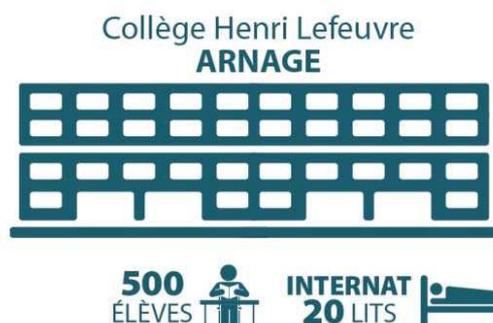
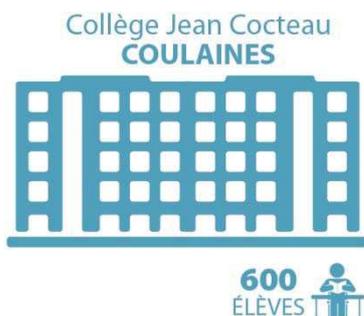


COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Mans, mardi 13 décembre



Construction de 4 collèges en Sarthe en contrat de partenariat



58 collèges en Sarthe répartis sur 57 sites soit 300 000 m²

15 collèges à restructurer dans les prochaines années

Avec 6 projets de restructuration déjà programmés avant le plan collège performant, le Département de la Sarthe va réaliser **15 projets de restructurations à réaliser dans les prochaines années**, ce qu'il n'a jamais réalisés par le passé en Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP) classique.

Devant ce constat et devant l'urgence de refaire ces établissements à ossature métallique (Arnage, Coulaines, Maroc-Huchepie) ou qui arrive à saturation (Noyen), le Département a choisi en 2015 d'externaliser la maîtrise d'ouvrage et le financement de **4 des collèges concernés sur 15**, via un contrat de partenariat (CP) à l'image de nombreux Départements de France, toutes majorités confondues : Seine Saint Denis (12 collèges), Loiret (9), Moselle(4). Sans cela, le Département ne serait pas en capacité de mener à bien le programme de travaux voté, en maîtrise d'ouvrage publique classique.

- **Collège Marcel Pagnol à Noyen-sur-Sarthe** > capacité de **600 élèves** pour une surface de près de 6 500 m².
- **Collège Henri Lefeuve - Arnage** > capacité de **500 élèves** (extensible à 600), un **internat** pouvant accueillir 20 pensionnaires, pour une surface de 6 500 m²,
- **Collège Jean Cocteau - Coulaines** > capacité de **600 élèves** pour une surface de 5 500 m², ainsi que la conservation du bâtiment « langues » de 2005,
- **Collège Maroc-Huchepie - Le Mans** > capacité de **600 élèves**, une SEGPA permettant d'accueillir 64 élèves pour une surface de 6 400 m², ainsi que la conservation du bâtiment « administration » de 2007 et des logements de 2011.

L'ensemble de ce projet représente donc près de **25 000 m² à construire pour la rentrée 2019**.

www.sarthe.fr

Contact presse :

Lucie Desnos +33(0)6 85 41 09 48
+33(0)2 43 54 72 99

lucie.desnos@sarthe.fr
 @LucieDesnos



BOUYGUES BATIMENT GRAND OUEST construira les 4 collèges

Après dialogue compétitif avec 2 autres groupements, c'est le groupement dont BOUYGUES BATIMENT GRAND OUEST est le mandataire, qui a remporté le dialogue.

LE CONTRAT DE PARTENARIAT

Le **contrat de partenariat** et ses annexes ont été mis au point avec le groupement.

Cette phase de mise au point a amené BOUYGUES à clarifier certains aspects de son offre et à confirmer ses engagements.

Le groupement va créer une société dédiée exclusivement à l'exécution du contrat de partenariat, dénommée **MAINE Collèges 72**. Le contrat de partenariat sera donc signé avec cette société.

93 pages



Le contrat prévoit le **financement, conception, et réalisation des travaux de démolition et de reconstruction** des 4 collèges ainsi que **l'entretien, la maintenance et le gros entretien renouvellement et certaines prestations de services**.

Le contrat est conclu pour une durée de **22 ans et 7 mois** à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat. Son terme normal est donc fixé au 31/07/2039.



LE PROJET

Le projet du groupement dont **BOUYGUES BATIMENT GRAND OUEST est le mandataire** a été identifié comme ayant remis l'offre **économiquement la plus avantageuse** et le projet le plus ambitieux.

En collaboration étroite avec les établissements

Pour chacun des 4 collèges, des groupes de travail regroupant direction, enseignants, parents d'élèves et agents techniques (ATTEE) ont été constitués pour travailler sur les besoins et les aspects de chaque établissement. Les 4 projets architecturaux et fonctionnels ont été bien accueillis par les communautés éducatives.



26 800 m² à construire
20 700 m² à démolir



Conception architecturale et technique de qualité
et répondant pleinement aux attentes.



Forte ambition énergétique : un niveau très supérieur au label EFFINERGIE
Exigence environnementale élevée avec un projet prévoyant le certificat de niveau Haute Qualité Environnementale (HQE) excellent ;

Coût en dessous des estimations

Grâce aux économies d'échelles des projets de démolition et reconstruction homogènes, le coût global du projet est très compétitif.

La proposition est **inférieure de 42 M€** par rapport aux estimations.

125,6 M€
Soit 6,3 M€/an



Le partenaire privé bénéficiera d'une rémunération qui lui sera versée à partir de la mise en service des collèges, et pendant toute la durée restante du contrat.

La rémunération prévisionnelle globale du partenaire s'élèvera à **125,6 M€ TTC** sur la durée du contrat, soit environ **6,3 M€/an** pendant 20 ans.

*Pour mémoire, les données de l'évaluation préalable sur une durée de 20 ans prévoyaient une rémunération globale du partenaire de **168,3 M€ TTC soit 8,4 M€ par an.***

Rappel historique et calendrier



Avis d'appel public à la concurrence : 8 juillet 2015

La date limite de remise des candidatures : 7 sept.15

Dialogue compétitif : d'oct 2015 à fev. 16

Remise des offres finales : 17 juin 2016

Choix du candidat pressenti : septembre 2016

Signature du contrat : fin-décembre 2016

Obtention des autorisations administratives : 1^{er} & 2^{ème} Trimestre 2017

Période de travaux : 3^{ème} trimestre 2017- 3^{ème} trimestre 2019

Mise en services des équipements : janvier à septembre 2019

Période d'exploitation : 2019 - 2039

500 000 € pour l'internat d'Arnage avec l'ANRU

Le projet de création de l'internat de 20 places au sein du collège d'Arnage a été retenu comme « Internats de la réussite » en octobre dernier et est donc éligible à recevoir une aide de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) d'un montant maximum de 500 000 €.